



La Direction de l'Action Culturelle de la Ville de Belfort (Territoire de Belfort - 90)

organise le

Prix littéraire de la Ville de Belfort

en 2022

pour la 8^e année consécutive.

Les ouvrages doivent parvenir en **trois exemplaires**

avant le 30 juin 2022

à la Bibliothèque municipale, site de Léon-Deubel, Place du Forum, 90 000 BELFORT.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à

Alice BARTHELEMY – Secrétariat de la Bibliothèque municipale (bibliotheque@mairie-belfort.fr)

et au 03 84 54 27 54

Prix littéraire de la Ville de Belfort

Statuts

2022

Article 1

La Ville de Belfort, l'association Livres 90 et la Bibliothèque municipale de Belfort organisent un concours en vue d'attribuer le Prix littéraire de la Ville de Belfort. Ce prix sera proclamé au mois d'octobre à l'occasion du Salon des auteurs, dans le cadre du Mois du Livre.

La cérémonie de remise du prix se déroulera au Centre de Congrès Atria de Belfort. Le prix sera attribué en public par le Maire de Belfort et/ou l'Adjointe à la culture, et en présence des membres du jury, du fondateur et de la présidente de l'association Livres 90. Cette cérémonie désignera quatre nominés – dont le lauréat.

Date prévue : **samedi 29 octobre 2022 à 18h.**

Cette cérémonie désignera le lauréat et, le cas échéant, jusqu'à trois nominés.

Article 2

Pourront concourir au Prix littéraire de la Ville de Belfort, les nouvelles et les romans de littérature générale à l'exception des romans policiers, de science-fiction et de fantasy.

Les ouvrages devront avoir été publiés entre le 1^{er} juin 2021 et le 1^{er} juin 2022 (n° d'ISBN indispensable).

Ne seront pas retenus les livres « à compte d'auteur » ou autoédités.

Le Prix concerne la littérature pour adultes.

L'ouvrage devra être rédigé en langue française. Les livres traduits ne seront pas acceptés.

Aucun manuscrit ne sera accepté ni les versions numériques.

Les éditeurs ou auteurs devront faire parvenir trois exemplaires de leur(s) ouvrage(s) **avant le 30 juin de l'année du prix**, à la Bibliothèque Léon-Deubel de Belfort.

Article 3

Le jury se compose de la façon suivante : trois membres de l'association Livres 90, deux à trois membres de la bibliothèque municipale dont la directrice, un libraire ou un éditeur et l'Adjointe à la culture de la Ville de Belfort qui en sera la présidente.

L'ensemble des livres présentés sera offert à la Bibliothèque municipale de Belfort qui en disposera de la façon qui lui paraîtra appropriée.

Article 4

Dotation d'un prix :

Le lauréat recevra la somme de 500 €.

Article 5

Les auteurs qui figureront parmi les nominés s'engagent, dans la mesure du possible, à participer au Salon des auteurs de la Grande Foire aux livres de l'Est de la France qui aura lieu du **29 au 30 octobre 2022** à l'Atria de Belfort ; et ce, au moins une journée.

Article 6

Aucune justification de décision ne sera demandée aux membres du jury. Le jury est souverain et se réserve le droit de ne pas attribuer le prix au cas où aucune des œuvres candidates ne lui semblerait le mériter. Aucune réclamation contre les décisions du jury ne sera admise.

Article 7

Toute candidature implique l'acceptation totale du présent règlement.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Bibliothèque municipale de Belfort

Place du Forum

90 000 BELFORT

bibliotheque@mairie-belfort.fr

03.84.54.27.54

LIVRES 90- Prix du livre de la Ville de Belfort

Madame Josiane FRANCHI

guyfranchi@orange.fr